



Auto-entrepreneur : non payé!

Par **Checker**, le **06/04/2012** à **12:53**

Bonjour,rnrnJe me permets de vous expliquer rapidement ma situation pour savoir quels sont les moyens de me sortir de l'impasse:rnrnJe suis diplômé; je possède un Master 2 en informatique.rnrnIl y a quelques semaines, j'ai été contacté par un gérant qui souhaitait réaliser une vidéo promotionnelle pour son entreprise. Vu que je ne suis pas encore inscrit en tant qu'auto-entrepreneur, il m'a proposé de travailler "au black", ce que j'ai bêtement accepté.rnrnAprès avoir travaillé très consciencieusement et professionnellement pendant une semaine (temps prévu), je lui fourni les livrables demandés. rnLe gérant me dit alors que mon travail ne lui convient pas du tout (très objectivement, il me donne des explications absolument hasardeuses) et refuse de me payer. rnrnJe sais bien que je n'aurais pas dû accepter de travailler dans ces conditions.rnCeci étant posé, j'aimerais savoir quels sont les recours possibles pour être payé ou pour faire pression sur cet employeur qui d'une part n'aurait pas dû me proposer ce travail "au black", et d'autre part ne respecte aucunement le contrat "moral" que nous avons passé.rnrnGrand merci d'avance de votre éclairage...rnA très bientôt.rnrnBenjamin.

Par **pat76**, le **06/04/2012** à **15:54**

BonjourrnrnVous avez des témoins qui pourront affirmer que vous avez travaillé pour la société?rnrnToujours signer un contrat si on ne veut pas se faire avoir...

Par **Checker**, le **06/04/2012** à **19:45**

Bonjour Pat, rnrnIl y a quelques membres de l'entreprise qui savent que j'ai travaillé pour la société, et il y a surtout plusieurs échanges de mail avec le gérant de l'entreprise où toutes les informations (salaire, travail à fournir, jours de travail etc...) sont clairement relatées.